

LA CHARTE DU PONGISTE

Le pongiste du club de tennis de table de Plomeur fait honneur à son sport et à son club.

Il se comporte en sportif fair-play, autant envers ses adversaires qu'envers ses partenaires du club.

Il respecte les règles suivantes :

- Il vient pratiquer le tennis de table en tenue adéquat: «short + tee-shirt + chaussures de salle» lors des entraînements et en compétition.

-Il se présente à l'heure aux entraînements et aux compétitions.

-Il n'oublie pas sa raquette, sa licence, son équipement.

-Il prend soin de son équipement, il nettoie régulièrement sa raquette et la range dans une housse lorsqu'il ne l'utilise pas.

-Il s'excuse lors d'un point gagné avec le filet ou un bord de table.

-Il sert la main à son adversaire en fin de match, ainsi qu'à l'arbitre.

-Il accepte la défaite afin de pouvoir progresser, car on apprend autant d'une défaite que d'une victoire.

-Il respecte son adversaire et ne l'insulte pas durant un match ni après.

-Il respecte le matériel (tables, séparations, marqueurs, balles...)

- Il s'engage à ranger le matériel et les balles

-Il respecte les autres personnes qui jouent, et ne crie pas.

-Il ne s'énerve pas en jouant, même quand il perd un point, car cela ne lui sert à rien, si ce n'est à le déconcentrer.

-Il écoute les conseils de son entraîneur et ne les conteste pas et s'engage à participer régulièrement aux séances d'entraînement (au moins deux fois par semaine et stages) s'il veut être performant lors des compétitions.

-Il participe à la vie du club.

Et de tout cela, il en sera ravi, de même que tous ses camarades de club et entraîneurs.

Charte rédigée par les membres du bureau du club et les entraîneurs.

Signature du joueur